



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

28 / 01 / 2026

NAO ET REMUNERATION DES SALARIES DE DROIT PRIVE

ATTENTION AUX AMALGAMES

Le sujet des salariés de droit privé et de l'application des dispositions transitoires de la convention collective s'invite aux Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

Rappel du contexte

En matière de rémunération des salariés de droit privé, les dispositions transitoires de la convention collective renvoient à l'application du statut jusqu'à signature d'un accord.

Contestant une lecture restrictive qui empêchait cette application, la CFDT-CCI a plusieurs fois demandé à CCI France et aux CCI employeurs en région de rectifier le tir.

Suite à nos différentes actions, CCI France nous a informés fin décembre avoir (enfin) saisi un avocat pour consultation. Hier, elle a invité les syndicats à une première réunion NAO en février, avec à l'ordre du jour les conséquences liées à l'application des dispositions statutaires, relatives à la rémunération, aux salariés de droit privé.

La CFDT-CCI à l'offensive pour tous les collaborateurs des CCI

La NAO doit être au bénéfice de tous !

La CFDT-CCI refuse de transiger sur l'application des dispositions transitoires de la convention collective. Il ne serait pour nous pas acceptable que le sujet soit un élément de négociation. Si CCI France n'applique pas correctement les dispositions statutaires relatives aux rémunérations au bénéfice des salariés de droit privé, nous poursuivrons les démarches engagées dans le cadre d'une action de groupe au tribunal.

Nous souhaitons que cette NAO ne soit pas entachée par des erreurs d'interprétation et d'application des textes, ni ne pénalise l'ensemble des collaborateurs. Nous en avons déjà subi les conséquences, avec des rattrapages sur les précédentes NAO.

Nous ne négocierons pas des droits acquis dont le non respect a été contesté dès le départ ! Sinon, mettons sur la table les 2 milliards d'immobilisations financières du réseau, et la perte de pouvoir d'achat des collaborateurs sur ces quinze dernières années.



La CFDT-CCI, premier syndicat national, est au service de ses adhérents et en représentation de tous les collaborateurs. En juin prochain, vous aurez à vous mobiliser pour élire vos représentants en CSE. Soutenez un syndicat qui s'engage et qui gagne ! Soutenez la CFDT-CCI !

Rejoignez la CFDT-CCI ! [Adhérez !](#)



cfdt-cci.com

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS